

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :****ÉCOLE DES ARTS**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL

Affaire suivie par : Muriel MUSQUI

**N°D25DTEDA67****OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS POUR LE GALA DE DANSE DE L'ÉCOLE DES ARTS À PARTIR DE JUIN 2025**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014A-26 en date du 20 février 2014, relative à la tarification de la billetterie spectacles École des Arts ;

Considérant l'évolution de la tarification de la prestation pour la vente des places par l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot d'un pourcentage de 8% ;

Considérant l'évolution des tarifs de location du Centre Culturel de la Commune Fumel ;

Considérant la nécessité d'actualiser la tarification du Gala de danse de l'École des Arts à partir de juin 2025 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – D'appliquer une nouvelle tarification pour la location des places pour le Gala de danse de l'École des Arts ;

2°) – De conventionner avec l'Office du Tourisme Fumel-Vallée du Lot pour la vente des places du Gala de Danse de l'École des Arts ;

3°) – De donner une place gratuite par élève ;

4°) – Que ces tarifs sont appliqués comme suit :

Parents (père et mère)	7 €
Adulte	10 €
Enfant (entre 12 et 18 ans)	4 €
En dessous de 12 ans	Gratuit

5°) – De préciser que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 :

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20250411-D25DTEDA67-AR  
Reçu le 29/04/2025  
Publié le 29/04/2025

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 11 avril 2025



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 29 avril 2025  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 29 avril 2025

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)